

5. Partenaires extérieurs

Les élèves de l'ITEP peuvent être accompagnés, suivis, par des professionnels extérieurs à l'ITEP :

- professionnels libéraux : orthophoniste, psychologue, psychiatre, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute
- établissements scolaires : une convention existe entre l'ITEP et l'établissement (école, collège, lycée, CFA, MFR,...) scolaire
- hôpitaux de jour
- CMP
- structures d'hébergement

L'enseignant doit être en lien de manière fréquente, tout au long de l'année, avec les différents professionnels qui accompagnent l'élève.